



Cita-Parc - Bon de réservation

Année 2025 - Scolaires et centres aérés

À compléter et à photocopier (conservez l'original avec les CGV)
Et envoyer page 1 + page 2 tamponnées et signées à l'adresse suivante :
Cita-Parc, 127 rue de Roquette - 62120 Racquinghem

Votre réservation sera effective après confirmation de notre part.

Ce document n'a pas de valeur de bon d'échange et ne peut être considéré comme une preuve de paiement.

CONTACTER CITA-PARC : contact@cita-parc.fr - Tél. : 03.21.88.14.14

Adresse du parc : 1, Avenue Mathias Delobel – 59800 LILLE

À REMPLIR INTÉGRALEMENT - EN LETTRES MAJUSCULES

Vos coordonnées

(tous les champs sont obligatoires)

Nom de votre groupe : _____

N° et Rue : _____

CP : _____ BP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Email : _____

N° SIRET OBLIGATOIRE : _____ N° TVA : _____

Contact (Nom, Prénom et Fonction) : _____

Réservation entrées

(groupes d'enfants)

DATE DE VOTRE VISITE : / / 2025

*Uniquement pendant les vacances scolaires hors celles de Noël, du lundi au vendredi.

VOUS CHOISISSEZ L'OFFRE GROUPES 12€ (Cita-Parc + Zoo) :

Nombre d'enfants/ados de moins de 18 ans (minimum 20) : 12,00 Euros x _____ = _____ Euros

Un accompagnateur gratuit pour 8 enfants payants : 00,00 Euro x _____ = _____ Euros

Accompagnateur(s) supplémentaire(s) de plus de 17 ans : 12,00 Euros x _____ = _____ Euros

TOTAL = _____ Euros

Attention : Fermeture du zoo de Lille le mardi !

Le retrait des bracelets permettant l'accès est possible dès 11H du matin à la caisse centrale du Parc.

L'accès au zoo est possible après votre passage à la caisse du parc dès 11H. Attention : la sortie du zoo est définitive.

L'accès à Cita Parc est possible à votre convenance dès 11H jusque 17H.

La visite du zoo ne peut se faire qu'entre 11H et 14H sachant que la sortie est définitive.

ATTENTION : - Le port du bracelet remis à la caisse est obligatoire pour tous.

- Tout bracelet arraché perd sa validité



Cita-Parc - Bon de réservation

Année 2025 - Scolaires et centres aérés

Règlement - Sur place lors de votre venue

Paiement par : Espèce

Chèque

Carte Bancaire

Mandat administratif

TOTAL = _____ Euros

Sur échange obligatoire d'un bon de commande
officiel de votre mairie, validé, au plus tard,
le jour de votre venue à Cita-Parc.

Adresse précise de facturation : _____

J'accepte et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES GROUPES

1 - Conditions de réservation :

Toute commande précise obligatoirement le nombre de titres d'entrée.

La réservation doit être effectuée trois semaines au moins avant la venue du groupe et être confirmée par le service de réservation en fonction des disponibilités.

Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée du Parc, sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du service de réservation, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder dans l'enceinte du Parc.

2 - Tarification :

Les tarifs de billetterie pour les groupes sont applicables pour tout achat de titres d'entrées aux espaces de loisirs du Parc, pour les groupes composés d'un minimum de 20 enfants payants, pour un accès à une date déterminée.

Attention : Chaque commande à une date différente, même s'il s'agit d'une même association ou d'un même groupe, ne peut donner droit aux cumuls des gratuités soit 1 date = 1 inscription non cumulable.

3 - Modalités de paiement :

Les factures définitives émises sont exigibles dès leur date d'émission.

Pour les personnes morales de droit public, le règlement par mandat administratif est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le client au service de réservation de Cita-Parc. La facture devra être soldée sous 30 jours à compter de sa date d'émission.

4 - Modification du fait du client :

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, modifications acceptées selon celles qui ont l'objet d'un accord écrit de la part du service réservation de Cita-Parc.

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le service réservation de Cita-Parc, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture.

En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence.

5 - Annulation :

Toute annulation totale d'une commande doit être notifiée par écrit au service de réservation de Cita-Parc.

Dans le cas où l'annulation totale de la commande est notifiée moins de 10 jours avant la date de visite, la commande initiale sera due en totalité.

Ces conditions ne s'appliquent pas en cas d'alerte orange vérifiée par les autorités compétentes.

Cachet et Signature

